

Uromastyx ocellata Lichtenstein, 1823

FAMILLE: Agamidae

NOM COMMUN: Fouette-queue ocellé

ETAT DE CONSERVATION DANS LE MONDE: Actuellement évaluée par l'UICN dans le cadre de l'évaluation des reptiles du monde.

PAYS SELECTIONNES POUR L'ETUDE DU COMMERCE IMPORTANT: Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Somalie, Soudan

Etats de l'aire de répartition sélectionnés pour l'étude

Pays	Exportations*, 1994-2003	Catégorie d'espèce	Commentaires
Djibouti	0	Moins préoccupante	Aucun commerce déclaré
Egypte	4528	Moins préoccupante	Exportation interdite depuis 1992. Pas d'exportations déclarées depuis 1995
Erythrée	0	Moins préoccupante	Aucun commerce déclaré
Ethiopie	477	Moins préoccupante	Les autorités CITES de l'Ethiopie confirment sa présence. Niveau de commerce faible. Quotas d'exportation en place d'après recensement
Somalie	0	Moins préoccupante	Aucun commerce déclaré
Soudan	11.702	Moins préoccupante	Principal pays d'exportation; niveau de commerce faible (< 3000 an ⁻¹). Pas de suivi systématique des populations en place pour déterminer le commerce non préjudiciable

* Mais pas les réexportations

RESUME

Uromastyx ocellata, espèce communément appelée fouette-queue ocellé dans le commerce des animaux de compagnie, vit dans les oueds du désert montagneux et rocheux à acacias, à Djibouti, en Egypte, en Erythrée, en Somalie et au Soudan. L'autorité scientifique CITES de l'Ethiopie signale aussi l'espèce dans ce pays.

Uromastyx ocellata serait une espèce relativement commune dans certains Etats de l'aire de répartition bien que considérée comme en déclin dans certaines régions. Si la densité de population est comparable à celle d'autres espèces d'*Uromastyx*, il est probable que la population comprenne au moins plusieurs centaines de milliers de spécimens.

Entre 1994 et 2003, les exportations déclarées d'*Uromastyx ocellata* provenaient essentiellement du Soudan (11.702) et de l'Egypte (4528) mais l'Ethiopie en exportait aussi. On sait peu de choses de l'état des populations dans les principaux pays d'exportation. Il n'y a pas de suivi systématique des populations au Soudan et aucune information disponible concernant la base des avis d'exportations non préjudiciables pour ce pays. Toutefois, il est peu probable qu'un faible niveau d'exportations annuelles puisse avoir des effets importants sur la population sauvage. Au Soudan, l'espèce doit donc être considérée comme moins préoccupante pour le commerce. Il serait bon de réexaminer la situation au cas où l'on constaterait une augmentation marquée des volumes du commerce. Les exportations de l'Egypte semblent avoir cessé depuis 1995, après que le gouvernement a interdit les exportations; l'espèce est jugée moins préoccupante pour ce qui est du commerce de ce pays. Selon les autorités CITES de l'Ethiopie, les quotas de prélèvement sont fondés sur des données de recensement de la population et révisés en conséquence. Le niveau des exportations est relativement bas et l'espèce est donc considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce de ce pays. Aucun commerce n'est signalé au départ de Djibouti, de l'Erythrée ou de la Somalie.

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE

Uromastyx ocellata, espèce communément appelée fouette-queue ocellé dans le commerce des animaux de compagnie, est un lézard de taille moyenne qui peut atteindre 28 à 32 cm (Baha El Din, 2001; Lossau et Lossau, non daté). Les spécimens sont parfois brillamment colorés mais la coloration varie considérablement selon l'âge, le sexe et l'état reproducteur (Baha El Din, 2001; UICN en prép.).

L'espèce a été observée à Djibouti, dans le sud-est de l'Egypte, en Erythrée, dans le nord-ouest de la Somalie et dans le nord du Soudan (UICN, en prép.). Apparemment, elle est également présente dans la région d'Aboka, dans l'est de l'Ethiopie (organe de gestion CITES de l'Ethiopie *in litt.*, 2006). C'est un animal diurne qui vit dans les rochers, dans les oueds du désert montagneux et rocheux à acacias. Il se cache dans des crevasses et des fissures, entre de grands blocs de pierre et s'enfouit parfois dans le lit des oueds (UICN, en prép.).

On dispose de peu de données spécifiques sur l'écologie d'*Uromastyx ocellata* à l'état sauvage. En général, les espèces d'*Uromastyx* sont ovipares. Huit à 20 œufs sont pondus dans le terrier de la femelle entre la fin du printemps et le début de l'été ou au début de la saison sèche. Ils éclosent après une période d'incubation d'environ 8 à 10 semaines (Bahiani *et al.*, 1997; Schleich *et al.*, 1996; Zug *et al.*, 2001) et les nouveau-nés restent dans le terrier pendant des semaines, voire des mois, avant de partir établir leurs propres terriers (Peters, 1971). Les *Uromastyx* de petite taille, dont *Uromastyx ocellata* fait partie, peuvent atteindre la maturité sexuelle en deux ou trois ans (Gray, 1995). Des spécimens d'*Uromastyx* capturés dans la nature ont vécu 20 ans en captivité et l'espérance de vie est estimée à 25 ans (Bartlet, sans date).

Les adultes des espèces *Uromastyx* semblent être exclusivement herbivores et se nourrissent d'une végétation du désert extrêmement variée. L'acacia serait une source alimentaire favorite d'*Uromastyx ocellata* et l'on a observé des spécimens grim pant sur des acacias pour se nourrir (Baha El Din, 2001). Les jeunes *Uromastyx*, en captivité du moins, se nourrissent volontiers d'insectes et autres invertébrés (Gray, sans date; Pough *et al.*, 2001; Schleich *et al.*, 1996).

L'espèce a une aire de répartition étendue. Elle est présente sur plusieurs millions d'hectares (UICN en prép.). En Egypte, on la considère comme relativement commune mais en déclin dans certaines régions (Baha El Din, 2001). L'estimation de population pour l'Ethiopie laisse supposer que l'espèce est localement abondante. Des études sur *Uromastyx acanthinura* – espèce étroitement apparentée – dans les milieux très arides de l'Algérie, ont donné des densités de population de 0,1 à 1 individu par hectare (Schleich *et al.*, 1996; Vernet *et al.*, 1988) tandis que des études d'*Uromastyx aegyptius*, dans des milieux quelque peu plus productifs du Moyen-Orient ont donné des densités atteignant six animaux par hectare (Robinson, 1995). La population globale semble vraisemblablement compter, au minimum, plusieurs centaines de milliers d'animaux.

D'après le projet d'évaluation entrepris par l'UICN dans le cadre de l'évaluation des reptiles du monde, l'espèce est affectée par le prélèvement à des fins alimentaires de subsistance et pour l'exportation destinée au commerce des animaux de compagnie (UICN, en prép.). Cependant, il n'y a pas de données disponibles sur le taux de prélèvement ni sur l'intensité de l'exploitation. Le projet d'évaluation indique aussi que l'espèce est affectée par la perte de son habitat résultant de l'exploitation de carrières ainsi que de l'abattage des acacias pour la fabrication de charbon de bois (UICN, en prép.). Lors d'un atelier à Malaga, les participants ont évalué que, dans les pays de l'aire de répartition qui bordent la Méditerranée, l'espèce est «Quasi menacée». Ils ont mis en cause un déclin important par suite de la surexploitation pour l'alimentation, la médecine et le commerce international des animaux de compagnie, ainsi que de la dégradation de l'habitat, estimant que l'espèce pourrait presque être classée Vulnérable au titre du critère A2cd (UICN, en prép.).

COMMERCE INTERNATIONAL

Plusieurs espèces d'*Uromastyx* font l'objet d'un commerce international d'animaux de compagnie et toutes ont été inscrites à l'Annexe II de la CITES en 1977.

Tableau 1: Exportations, mais pas les réexportations, de spécimens sauvages vivants d'*Uromastyx ocellata*, 1994-2003

Pays d'exportation	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Totaux
Soudan			568		1231	1969	2496	1122	1821	2395	11.702
Egypte	2430	2093							5		4528
Ethiopie								46	127	304	477
Totaux	2430	2093	568	0	1231	1969	2496	1268	1953	2699	16.07

RAPPORTS SUR LES PAYS

Djibouti

Etat

Aucune description de la répartition géographique n'a pu être trouvée.

Gestion et commerce

Aucune exportation d'*Uromastyx ocellata* n'a été enregistrée entre 1994 et 2003. En conséquence, l'espèce *U. ocellata* est moins préoccupante pour ce qui est du commerce de ce pays.

Egypte

Etat

L'espèce est présente dans les montagnes du désert oriental. Selon Saleh (1997) et Wilms et Bohme (2000), l'aire de répartition s'étend vers le nord jusqu'à 24° 30' N, alors que d'autres décrivent une présence largement étendue plus au nord, dans la région du djebel Shyed El Banat – djebel Abou Dukin (Baha El Din, 2001; Hobbs, 1989). Les archives sur l'espèce sont considérées comme un indicateur de l'existence passée d'un habitat dominé par l'acacia (Baha El Din, 2001; Goodman *et al.*, 1992).

Gestion et commerce

Bien que le gouvernement égyptien ait interdit en 1991 le commerce d'*Uromastyx ocellata* (ainsi que d'*U. acanthinura*, *U. aegyptius* et *U. ornata*) (notification CITES n° 662 du 16 janvier 1992), des importations considérables de cette espèce provenant d'Egypte étaient encore déclarées par les pays d'importation en 1994 et en 1995. En outre, un peu plus de 600 spécimens d'*Uromastyx acanthinura* ont été déclarés importés d'Egypte alors que la présence de l'espèce n'est pas signalée en Egypte, de même que plusieurs spécimens d'*Uromastyx* spp. (1408 en 1994, 2893 en 1995, 198 en 1996, 294 en 1998); un certain nombre d'entre eux pourraient être des spécimens d'*Uromastyx ocellata*. Cependant, aucune importation ni exportation d'espèces d'*Uromastyx* d'Egypte n'a été déclarée depuis 1998, de sorte qu'*Uromastyx ocellata* est considérée comme une espèce moins préoccupante pour ce qui est du commerce de l'Egypte.

Erythrée

Etat

Aucune description de la répartition géographique n'a pu être trouvée.

Gestion et commerce

Aucun spécimen d'*Uromastyx ocellata* ayant fait l'objet de commerce international entre 1994 et 2003 n'était déclaré comme provenant d'Erythrée. L'organe de gestion CITES de l'Erythrée estime qu'il n'y a pas de prélèvement de cette espèce à usage intérieur ou pour l'exportation (*in litt.*, 2005). Il n'y a pas eu d'étude pour déterminer l'état de l'espèce dans le pays. En l'absence de prélèvement déclaré, cette espèce est considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce de l'Erythrée.

Ethiopie

Etat

L'Ethiopie n'est pas connue comme un Etat de l'aire de répartition (PNUE-WCMC, 2006). Toutefois, l'organe de gestion CITES confirme la présence de l'espèce dans la région orientale du pays, dans la région somalie d'Aboka (*in litt.*, 2006).

Gestion et commerce

Des exportations d'*U. ocellata* ont été déclarées depuis 2001 pour un total de 477 individus, la majorité ayant été exportés en 2003. Les données du commerce contenues dans les rapports annuels de l'Ethiopie correspondent, en gros, aux déclarations des Parties importatrices.

En 2000, un recensement d'*Uromastix ocellata* a estimé la population à 10.000 individus. En conséquence, un quota d'exportation annuel de 3600 spécimens a été fixé. Les exportations déclarées sont bien inférieures à ce niveau. L'autorité scientifique a recommandé l'interdiction du commerce de l'espèce à partir de juin 2004. En 2005, le quota a été réduit à 500, d'après le recensement de 2000, ce qui correspond à un prélèvement de 5% dans les limites durables pour cette espèce. L'Ethiopie a signalé 100 exportations de spécimens élevés en captivité en 2004. Il n'y a pas eu d'autres études démographiques de sorte que les effets du prélèvement sur la population sauvage sont inconnus. Cependant, il est improbable que les exportations, compte tenu des mesures de contrôle du commerce imposées par l'Ethiopie, aient un effet important sur la population sauvage de l'espèce, laquelle est donc jugée moins préoccupante pour ce qui est du commerce.

Somalie

Etat

L'aire de répartition de l'espèce comprend le nord-ouest de la Somalie (UICN, en prép.; Wilms, 2001).

Gestion et commerce

Aucun commerce de spécimens provenant de la Somalie n'a été enregistré entre 1994 et 2003. Quinze spécimens d'*Uromastix princeps* – espèce endémique à la Somalie – ont été enregistrés comme provenant de Somalie. En l'absence de commerce déclaré, cette espèce est considérée comme moins préoccupante dans ce pays.

Soudan

Etat

L'aire de répartition de l'espèce s'étend vers l'intérieur jusqu'à Dongola et Um Durman (Wilms et Bohme, 2000).

Gestion et commerce

La majorité des exportations d'*Uromastix ocellata* provenaient du Soudan et ont dépassé 1000 spécimens par an entre 1998 et 2003. *U. ornata*, sous-espèce d'*U. ocellata*, est également déclarée exportée du Soudan. Le Soudan n'étant pas un Etat connu de l'aire de répartition d'*U. ornata*, il semble probable qu'il s'agisse de spécimens d'*U. ocellata*, ce qui porterait le commerce total de cette espèce entre 1994 et 2003 à 14.903 individus. Les plus fortes exportations d'*U. ornata* ont été signalées en 2000, avec 930 spécimens. Une partie du commerce de l'espèce provenant du Soudan était illicite: 81 spécimens ont fait l'objet d'un commerce illicite en 2000 et 51 en 2001. Compte tenu de la population sauvage possible, il est improbable que le niveau de prélèvement pour le commerce international déclaré ait des effets importants sur la population sauvage de cette espèce, laquelle est, par conséquent, jugée moins préoccupante pour ce qui est du commerce. Il semble néanmoins que la population sauvage ne fait pas l'objet d'un suivi et qu'aucun quota ne soit fixé. Aucune information n'a été trouvée indiquant que des études de commerce non préjudiciable auraient été faites et sur quelles bases. La situation devrait être revue au cas où l'on observerait une augmentation importante du volume du commerce.

PROBLEMES IDENTIFIES NE CONCERNANT PAS L'APPLICATION DE L'ARTICLE IV, PARAGRAPHES 2 a), 3, OU 6 a)

La taxonomie d'*Uromastyx*, en général, n'est pas encore totalement résolue et l'on continue d'utiliser des noms différents ce qui rend difficile l'évaluation des effets du commerce sur certaines populations. Wilms (2001) – référence taxonomique recommandée par la CITES pour *Uromastyx* en général – reconnaît quatre espèces dans le complexe *U. ocellata*: *U. ocellata* lui-même, *U. benti* (qui fait l'objet d'une étude du commerce important distincte), *U. ornata* et *U. macfaydeni*, tout en reconnaissant que l'identité de ce dernier soulève encore quelques questions. Wilms considère que le taxon *philbyi* est une sous-espèce d'*U. ornata*. D'autres auteurs (p. ex. Schätti et Gasperetti, 1994) considèrent que tous ces taxons sont conspécifiques d'*U. ocellata*. Il est possible que le commerce déclaré de certains des spécimens d'*U. ocellata* fasse en réalité référence à ces autres taxons.

REFERENCES

- Banhiani, M., Gernigon-Spychlowicz, T., Hammouche, S., and Khannar, F. (1997), Life History of the palm tree lizard or Dob (*Uromastyx acanthinurus*) *Herpetology '97: Abstracts of the Third World Congress of Herpetology 2-10 August 1997, Prague, Czech Republic*. Eds. Zbynek Rocek and Scott Hart.
- Bartlet, R.D. (2003). *Spiny-Tailed Agamids (Uromastyx and Xenagama)*. Barron's, Hauppauge, NY, USA.
- Bartlet, R.D. *in litt.* (undated). In: Gray, R.L. (undated). The natural history, husbandry and captive propagation of the Moroccan Spiny-tailed Lizard (*Uromastyx acanthinurus*) <http://www.kingsnake.com/uromastyx/caresheets/MOROCCON1.htm> Vu en décembre 2005.
- CITES (2004). Rapport du Comité de la nomenclature (document CoP13 Doc. 9.3.1). 13^e session de la Conférence des Parties (Bangkok, 2004).
- Gray, R.L. (undated). The natural history, husbandry and captive propagation of the Moroccan Spiny-tailed Lizard (*Uromastyx acanthinurus*) <http://www.kingsnake.com/uromastyx/caresheets/MOROCCON1.htm> Viewed December 2005.
- IUCNa (*in prep.*). 2006 IUCN Red List of Threatened Species. To be released on the internet in May 2006 on www.iucnredlist.org.
- IUCNb (*in prep.*). Global Reptile Assessment species accounts.
- Joger, U. and Lambert, R.K. (1996). Analysis of the herpetofauna of the Republic of Mali. Annotated inventory, with description of a new *Uromastyx* (Sauria: Agamidae). *Journal of African Zoology*, **110**: 21-51.
- Knapp, A. (2004). *An Assessment of the International Trade in Spiny-tailed Lizards Uromastyx with a focus on the Role of the European Union*. TRAFFIC Europe. European Commission, Brussels, Belgium.
- Peters, G. (1971). Die intragenerischen Gruppen und die Phylogenese der Schetterlingsagamen (Agamidae: *Leiolepis*) *Zool. Jb. Syst.* 98:11-130. In: Zug, G.R. Vitt, L.J., Caldwell, J.P., (2001). *Herpetology: An Introductory Biology of Amphibians and Reptile s- Second edition*. Academic Press Inc, Academic Press Inc., San Diego, California, USA.
- Pough, F.H., et al., (2001). *Herpetology – Second Edition* Prentice Hall Inc., New Jersey. USA.
- Robinson, M.D. (1995). Food plants and energetics of the herbivorous lizard, *Uromastyx aegyptius microlepis*, in Kuwait. *Journal of the University of Kuwait (Science)* **22**: 255-261.
- Schleich, H. H., Kästle, W. and Kabisch, K. (1996). *Amphibians and Reptiles of North Africa*. Koeltz, Königstein, Germany, 627. Africa
- Vernet, R., M. Lemire, and C.J. Grenot, (1988). Ecophysiological comparisons between two large Saharan lizards, *Uromastix acanthinurus* (Agamidae) and *Varanus griseus* (Varanidae). *J. Arid Environ.*, **14**: 187-200.
- Walls, J. G. (1996). *Uromastyx and Butterfly Agamids*. T.F.H. Publications. Neptune City, NJ., USA.
- Wilms, T. (2001). *Dorschwanzagamen*. Second edition. Herpeton, Offenbach.

Wilms, T. and Böhme, W. (2000). Revision der *Uromastyx acantynura* – Artengruppe, mit Beschreibung einer neuen Art aus der Zentralsahara (Reptilia: Sauria: Agamidae) *Zool. Abh. Staatl. Mus. Tierk. Dresden* **51**: 73-104.

Zug, G.R. Vitt, L.J., Caldwell, J.P., (2001). *Herpetology: An Introductory Biology of Amphibians and Reptiles - Second edition*. Academic Press Inc, Academic Press Inc., San Diego, California, USA.